

Recommandations pour le stagiaire

DURANT LE STAGE

L'élève ingénieur devra:

1. mettre à la disposition de son encadrant entreprise, dès le 1er jour du stage, le présent journal pour y définir le programme du stage,

respecter les conditions de l'employeur : (horaire de travail, ponctualité,

discrétion, discipline, etc.),

accomplir les tâches définies dans le programme de stage,

APRES LE STAGE

A la rentrée universitaire, l'élève ingénieur remettra au service des stages de l'école:

1- une copie de l'attestation de fin de stage (l'originale restera à la disposition de l'étudiant)

2- Un rapport de stage.

le présent journal dûment rempli et visé par l'Encadrant et l'organisme d'accueil.

Remarque importante:

La date limite pour remettre les livrables : Le 30 septembre.